



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 juillet 2011
Français
Original : anglais

Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République du Soudan du Sud

1. À sa 6580^e séance, le 11 juillet 2011, le Conseil de sécurité était saisi de la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République du Soudan du Sud (A/65/900-S/2011/418). Conformément à l'article 59 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité et en l'absence d'une proposition contraire, le Président du Conseil a saisi de cette demande, pour examen et rapport, le Comité d'admission de nouveaux Membres.
2. À sa 108^e séance, le 11 juillet 2011, le Comité a examiné la demande de la République du Soudan du Sud et décidé à l'unanimité de recommander au Conseil de sécurité d'admettre ce pays à l'Organisation des Nations Unies.
3. En conséquence, le Comité recommande au Conseil de sécurité d'adopter le projet de résolution ci-après :

« Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République du Soudan du Sud (A/65/900-S/2011/418),

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre la République du Soudan du Sud à l'Organisation des Nations Unies. »

